

En raison des mesures exceptionnelles de protection qui s'imposent, les campagnes d'inscription des enfants nés en **enfants nés en 2017** et les **nouveaux élèves arrivants**, ont dues être interrompues.

Les écoles étant fermées, nous vous proposons de procéder aux inscriptions du 30 mars au 10 avril 2020 :

- soit par voie numérique : dga@coeurdebeauce.fr ou scolzonenord@coeurdebeauce.fr

- soit en vous rendant aux permanences (voir tableau ci-dessous) :

Ecoles	Lieu de la campagne d'inscriptions	Adresse	Dates
Janville – Toury	Bureau de la Communauté de Communes	ZA de l'Ermitage – 23310 - Janville	Mardi 31 mars 2020 14h00 – 17h00
Péronville Nottonville Bazoches	Ecole	18 rue des écoles – 28140 - Bazoches	Mardi 31 mars 2020 14h00 – 17h00
Ymonville	Ecole	3 rue des écoles – 28150 - Ymonville	Mardi 31 mars 2020 14h00 – 17h00
Terminiers	Ecole	9 rue de Chanzy – 28140 - Terminiers	Jeudi 2 avril 2020 14h00 – 17h00
Orgères	Ecole	22 rue des écoles – 28140 - Orgères	Jeudi 2 avril 2020 14h00 – 17h00
Baudreville	Ecole	12 rue du Bout de la Vigne – 28310 - Baudreville	Vendredi 3 avril 2020 14h00 – 17h00
Sainville	Ecole	11 rue de la Porte d'Etampes – 28700 - Sainville	Vendredi 3 avril 9h00 – 11h30
Fresnay-l'Evêque	Ecole	6 avenue de la Gare – 28310 - Fresnay-l'Evêque	Mardi 7 avril 2020 14h00 – 17h00
Rouvray-Saint-Denis	Ecole	3 rue de la Mairie – 28310 - Rouvray-Saint-Denis	Mardi 7 avril 2020 14h00 – 17h00
Ouarville	Ecole	3 rue de la République – 28150 - Ouarville	Jeudi 9 avril 2020 14h00 – 17h00
Voves	Ecole	MASP de Voves - 4 rue Texier Gallas – 28150 - Voves	Vendredi 10 avril 2020 14h00 – 17h00

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet : www.coeurdebeauce.fr.

Il conviendra de compléter la fiche d'inscription et de vous présenter avec les documents suivants :

- Copie intégrale du livret de famille
- Copie pièce d'identité des parents
- Copie des pages du carnet de santé, relatives aux vaccinations,
- Copie d'un justificatif de domicile.
- Pour un enfant déjà scolarisé dans une autre école, en plus des documents précités, fournir le certificat de radiation de l'école précédente.
- Pour les parents divorcés ou séparés : photocopie du jugement fixant la résidence et la garde de l'enfant.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Pour toutes questions ou précisions, vous pouvez contacter le service scolaire de la communauté de communes au 02 37.88.07.91